



Le 15 mai 2020

## AVIS DE CONVOCATION

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la société SAINT JEAN GROUPE sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire

**le JEUDI 11 JUIN 2020 à 10 heures 30**

au 59 chemin du Moulin Carron à DARDILLY (69570), à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour et les projets de résolutions ci-joints.

**Dans le contexte de l'épidémie de COVID-19, cette Assemblée Générale Ordinaire se tiendra, sur décision du Conseil d'Administration, exceptionnellement à huis clos, sans que les actionnaires et les autres personnes ayant le droit d'y assister ne soient présents, que ce soit physiquement ou par conférence téléphonique ou audiovisuelle.**

- Tous les actionnaires, quel que soit le nombre de leurs actions, peuvent participer à l'assemblée ou s'y faire représenter par un autre actionnaire ou par un mandataire.

Le droit de participer à l'assemblée est subordonné :

- . pour les titulaires d'actions nominatives, à l'inscription en compte nominatif des dites actions,
- . pour les titulaires d'actions au porteur, au dépôt au siège social d'une attestation de participation délivrée par tout intermédiaire habilité constatant l'inscription ou l'enregistrement comptable des titres.

Les dépôts notifiés directement à la société dans le même délai par tout intermédiaire habilité dispenseront de la production des récépissés.

Ces formalités doivent être accomplies deux jours ouvrés au moins avant la date de l'assemblée générale.

- L'Assemblée Générale se tenant hors la présence des actionnaires, chaque actionnaire est invité à voter par procuration ou par correspondance en retournant à la société le formulaire joint au présent envoi et a la possibilité :

- soit de voter par correspondance. S'il choisit ce mode de vote, il lui appartient de compléter le cadre 3 du formulaire, d'apposer sa signature dans le cadre 2 puis de le retourner à la société ;
- soit de donner pouvoir au Président de l'assemblée générale s'il ne souhaite pas indiquer le nom du mandataire. Il lui suffit alors de retourner le formulaire daté et signé comme il est indiqué dans le cadre 1. Dans ce cas, il sera émis en son nom, par le Président de l'assemblée générale, un vote favorable à l'adoption des projets de résolutions présentés ou agréés par le Conseil d'Administration et un vote défavorable à l'adoption de tout autre projet de résolutions ;
- soit de se faire représenter à l'assemblée, par un autre actionnaire, par son conjoint, par le partenaire avec lequel il a conclu un pacte civil de solidarité ou par un mandataire devant être présent. Dans ce cas, il lui suffit de remettre à ce dernier le formulaire après avoir complété le cadre 1 et apposé sa signature dans le cadre 2. En cas de mandataire, il convient de notifier cette désignation soit par écrit au siège social de la société, soit par courrier électronique à l'adresse suivante : [sabeton@sabeton.fr](mailto:sabeton@sabeton.fr). étant précisé que, dans ce cas, le mandataire devra voter par correspondance au titre de ce pouvoir.

Ce formulaire de vote par procuration ou par correspondance ne pourra être pris en compte pour l'assemblée que si la société l'a reçu, complété et signé, au siège social au plus tard deux jours avant l'assemblée générale.

### **Réunion en visio conférence organisée à l'issue de l'Assemblée Générale :**

Afin de faire un point sur l'activité de la société et de répondre aux questions des actionnaires, une visio- conférence via « Teams » sera organisée, à l'issue de l'Assemblée Générale, le jeudi 11 juin 2020 à 11 heures avec le Président de SAINT JEAN GROUPE et le Président de SAINT JEAN. Tous les actionnaires en nominatif ou au porteur, justifiant d'une attestation de participation délivrée par leur intermédiaire, pourront y assister en envoyant une demande écrite par voie électronique, au plus tard le quatrième jour ouvré précédant la date de l'Assemblée à l'adresse suivante : [sabeton@sabeton.fr](mailto:sabeton@sabeton.fr). Une invitation pour participer à cette visio-conférence leur sera envoyée à l'adresse électronique indiquée par leur soin.

Le Conseil d'Administration